

Jeudi 24 avril 2025

Femmes et enfants en situation d'errance : mobilisation exceptionnelle de la Ville et fin de l'occupation de la bourse du travail

Contexte

Depuis plusieurs années, le **centre hospitalier de Saint-Denis** tolère que des femmes et des enfants en situation de grande précarité et d'errance, et sans solution d'hébergement d'urgence, **dorment l'hiver dans le hall de son site de Delafontaine afin de les mettre à l'abri** du froid et de l'insécurité, mais sans dispositif adapté ni d'accompagnement, qui ne sont pas dans les missions d'un hôpital.

Cette **situation intolérable pour les femmes concernées** et insoutenable pour le personnel hospitalier et pour l'ensemble des Dionysiens fait l'objet de **nombreuses interpellations** de l'Etat, de la part de la direction de l'hôpital, du maire de Saint-Denis et d'associations.

Depuis deux ans, à l'occasion de la **nuît de la solidarité**, la Ville de Saint-Denis a mis en place, avec le service social de l'hôpital, une équipe dédiée pour assurer le décompte des personnes en errance contraintes de dormir à Delafontaine.

Lors de l'édition 2025 **le 23 janvier dernier, 44 personnes** dont de nombreuses femmes et enfants dormaient dans le hall ou sur le parking des urgences de Delafontaine.

Le Maire Mathieu Hanotin publiait le 7 février dans Le Nouvel Obs une nouvelle tribune pour rappeler la compétence de l'Etat sur l'hébergement d'urgence, mais aussi **dénoncer l'absence de solidarité territoriale de nombreuses villes** franciliennes favorisées pratiquant des refus de domiciliation et d'ouverture de structures d'hébergement d'urgence et pire, renvoyant vers Saint-Denis ou la Seine-Saint-Denis des familles n'ayant au départ, aucune attache au territoire. Un plaidoyer rappelant également que Saint-Denis, avec 4000 nuitées hôtelières 115 ou places en hébergement accompagné et résidences sociales, **concentre trois fois plus de capacité d'accueil que le reste de l'Ile-de-France** et que de nouveaux dispositifs ont malgré tout été créés avec l'Etat depuis 2020.

Fermeture légitime du hall de l'hôpital et occupation de la bourse du travail

A la fin de la trêve hivernale, le centre hospitalier de Saint-Denis a annoncé comme chaque année, mettre fin à la mise à l'abri. Devant le nombre de femmes et enfants encore présents fin mars, **il alertait en parallèle, avec le Maire président du conseil de surveillance, la préfecture de Seine-Saint-Denis** quant à la nécessité de mettre en place des solutions et prolongeait à titre exceptionnel l'ouverture du hall la nuit pendant 3 semaines.

Mardi 22 avril, premier jour de fermeture du hall, le Préfet de Seine-saint-Denis organisait une réunion en préfecture à laquelle la Ville de Saint-Denis a participé. Alors que l'Etat proposait de déclencher une maraude pour tenter d'accompagner un maximum de femmes et d'enfants, le collectif « Combat pour l'hébergement 93 » a investi la Bourse du Travail de Saint-Denis où une partie des femmes ont passé la nuit. **Nous déplorons que ce collectif ait décidé d'occuper un bâtiment municipal, bien que l'hébergement d'urgence soit de la responsabilité de l'Etat** et que la Ville mène une politique volontariste de solidarité bien au-delà de ses compétences.

Le lieu n'était pas du tout adapté et au vu de la présence de personnes vulnérables, **les équipes de la Ville se sont immédiatement rendues sur place** pour garantir leur sécurité, recenser les personnes et leurs situations, faire le lien avec les services de la Préfecture et la DRIHL* et entretenir un dialogue avec le collectif, dans sa diversité.

Un accompagnement exceptionnel de la ville de Saint-Denis auprès des femmes et enfants

Hier, mercredi 23 avril, les équipes de la Ville ont **demandé aux services de l'Etat d'assumer pleinement leurs compétences** et de **trouver des solutions** d'hébergement d'urgence pour ces femmes, dont beaucoup étaient accompagnées d'enfants. En l'absence de proposition pour l'ensemble des personnes vulnérables, **la Municipalité a fait le choix de mobiliser à titre exceptionnel ses dispositifs** prévus uniquement pour des mises en sécurité de bâtiments dangereux.

Dans la soirée, les ménages vulnérables ont été orientés vers des solutions temporaires en fonction de leur situation. Cet accompagnement, résultat d'un effort de la Municipalité, ne doit cependant pas occulter **la nécessité absolue pour les services de l'Etat de proposer un hébergement d'urgence inconditionnel** à ces personnes en grande précarité.

Une fin d'occupation tendue desservant l'accompagnement des familles

Ce jeudi soir, après avoir déploré que des dispositifs type « halte de nuit » à Saint-Denis, obtenus par la Ville à titre dérogatoire pour 6 nuits aient été dénigrés par **le collectif conseillant aux femmes de ne pas y aller**, la municipalité a tenu son engagement de trouver quelques nuitées hôtelières pour les femmes enceintes en substitution de la halte de nuit.

Malgré cette prise en charge complémentaire de la Ville, **une partie du collectif rejoint par des mouvements politiques s'est raidi obligeant la ville à fermer son site.**

Après 48 heures de travail et de dialogue pour trouver un maximum de solutions, et en dehors des compétences municipales, la Ville de Saint-Denis regrette amèrement cette situation de tension à la fin de l'occupation de la bourse du travail. La publication d'un article diffamatoire par le mouvement "Révolution permanente" avait déjà malheureusement fait comprendre que **certains militants s'inscrivaient dans d'autres objectifs que celui d'accompagner les personnes en grande précarité.**

Malgré cette confiance altérée avec certains membres du collectif, **la Ville poursuivra l'accompagnement mis en place à titre exceptionnel** avec les familles avant une reprise du droit commun quant à la responsabilité de l'hébergement d'urgence incombant à l'Etat.

Le maire Mathieu Hanotin remercie très sincèrement les équipes de la Ville qui ont réalisé un travail extraordinaire plus de 48h d'affilée, pour faire au mieux pour les femmes et les enfants et dans la recherche constante du dialogue avec le collectif.

La municipalité

* DRIHL : direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement. Services déconcentrés du ministère du logement.